



APPEL A CANDIDATURE

BAIL COMMERCIAL

Sis 6-8 allée Henri Barbusse Les Pavillons-sous-Bois

Pour toute activité à l'exception de commerces ou d'activités créant des nuisances sur site et/ou ses abords

Règlement de l'appel à candidature

Consultation du 2 novembre au 2 décembre 2022

Date et heure limite de remise du dossier : 2 décembre 2022 à 12 h 30

Horaire d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

Consultation organisée par :

Mairie des Pavillons-sous-Bois

Direction de l'Urbanisme

Hôtel de ville

Place Charles de Gaulle

93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Téléphone : 01 48 02 75 52

E-mail : christine.sauvard@lespavillonssousbois.fr

DESCRIPTIF DU LOCAL OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Situé au 6 allée Henri Barbusse (les Pavillons-sous-Bois), dans le quartier dit de la Basoche , le local commercial accueillait une Retoucherie.

Dans le cadre de la cession du bail commercial suite au départ à la retraite du gérant, la commune a fait usage du droit de préemption commercial pour permettre l'installation d'une activité valorisante et adaptée aux besoins du secteur, des habitants de la ville et des communes limitrophes.

Dans un immeuble référencé au Cadastre sous le n° T n°46 – lot n°12 représentant 75/1000èmes des parties communes générales et 77/1000èmes des charges du bâtiment A Le local est constitué :

- Une boutique avec arrière-boutique de 41 m² éclairée sur rue à droite du porche, WC/lavabo, chauffage électrique

Le montant de la cession du bail commercial est de 25 000 €

Le prix du loyer mensuel est de 728 € jusqu'au 30/06/2023

CARACTERISTIQUES DU QUARTIER VICTOR HUGO

Nombres d'habitants dans le quartier : 2 600 env.

Déplacement :

Réseau de bus, station du T4 (gare Les Pavillons-sous-Bois)

Stationnement :

Une offre de stationnement est présent autour de la place et sur voies limitrophes.



Dynamisme Economique

Ce quartier est doté d'une grande diversité d'offres, tels que boulangerie, primeur, boucherie traditionnelle, superette coiffeur, , agence immobilière, cordonnier, pharmacies, bar/ tabac, banque, la Poste, ...etc....,

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'appel à candidature pour le bail commercial sis 6 allée Henri Barbusse aux Pavillons-sous-Bois (93320) se déroulera du 2 novembre au 2 décembre 2022.

Des visites du local peuvent être organisées durant cette période.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'expérience du candidat et ses références dans l'activité proposée ;
- La qualité et la pertinence du projet proposé ;

Retrait des dossiers de consultation :

Les dossiers pourront être téléchargés sur le site de la ville : <http://www.lespavillonssousbois.fr>

Ils pourront aussi être retirés, à partir du 2 novembre, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, auprès de la Direction de l'Urbanisme, à l'adresse suivante :

Allée Etienne DOLET (face au n°38)
93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Pour tout renseignement les candidats pourront interroger par courriel, au plus tard le 28 décembre 2022, à l'adresse suivante :

christine.sauvard@lespavillonssousbois.fr

Une réponse collective sera adressée à tous les candidats.

Modalités de remise des propositions :

Les candidatures seront rédigées en langue française, envoyées sous pli recommandé, confidentiel, avec accusé de réception postale ou déposées sous pli fermé, contre récépissé, à l'adresse suivante :

Mairie des Pavillons-sous-Bois
Direction de l'Urbanisme
Place du Général de Gaulle
93320 Les Pavillons-sous-Bois
Ou email : mairie@lespavillonssousbois.fr

Date et heure limite de remise des candidatures :

Les candidatures devront être remises **au plus tard le 2 décembre 2022 à 12 h 30**

PIECES DU DOSSIER A FOURNIR POUR LA CONSULTATION

- Eléments personnels :
 - Curriculum vitae du ou des porteur(s) de projet ;
 - Copie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport ou carte de résident ou de séjour en cours de validité ;
 - Attestation sur l'honneur de non interdiction bancaire et d'absence de dette fiscale et sociale ;
 - Attestation sur l'honneur de non-condamnation d'interdiction de gestion.

- Eléments Juridiques
 - Copie ou projet des statuts pour les porteurs de projet qui prévoient de créer une personne morale ;
 - KBIS de moins de 3 mois et statuts si le porteur de projet est une personne morale déjà existante.

- Eléments économiques
 - Lettre de candidature (motivation du candidat, intérêt de son projet pour le quartier et pour la Ville Les Pavillons-sous-Bois ;
 - Projet d'aménagement intérieur et l'aspect de la devanture du local (plans, insertion, photographies, esquisses, etc.) ;
 - Montant estimé des travaux et délais de réalisation.

- Eléments financiers
 - Budget prévisionnel sur 3 ans ;
 - Simulation de financement ;
 - Si le porteur de projet est une personne morale déjà constituée : 3 derniers bilans comptables et comptes de résultats certifiés par expert-comptable.

- Eléments relatifs au projet
 - Horaires et jours d'ouverture ;
 - Effectifs (au démarrage, à un an, à 2 ans, à 3 ans) ;
 - L'expérience du candidat et ses références dans l'activité considérée ;
 - La qualité et la pertinence du projet proposé.

ANNEXE – PLAN DES LOCAUX

REZ DE CHAUSSEE
LOCAL COMMERCIAL

